



L'essentiel



du jeudi 17 mars 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

Pour rappel : sur le sujet « Indicateurs économiques », voir *L'Essentiel urgent* « *Tout se joue maintenant* », 17/03/16.

FONCTION PUBLIQUE – DEGEL POINT D'INDICE

A l'occasion du rendez-vous salarial réunissant les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique, Annick Girardin a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,2%, en 2 temps : +0,6% le 01/07/16 puis +0,6% le 01/02/17. C'est une mesure juste et un geste de reconnaissance du rôle des fonctionnaires dans notre société au lendemain des attentats du 13 novembre. C'est une mesure équilibrée et nécessaire : les fonctionnaires ont largement contribué au redressement des comptes publics. Le gel du point d'indice depuis 2010 a permis une économie de 7 Md €. C'est une mesure significative mais raisonnable : cela représentera à terme un coût de 2,4 Md € par an. Nous n'avons pas attendu la dernière année du mandat pour agir : le dégel fait partie d'une politique globale engagée depuis 2012. C'est un geste que la gauche devait porter car si la gauche ne défend pas les fonctionnaires, qui le fera ?

Exemples : Cette revalorisation représente + 282,71 € bruts par an pour un infirmier en poste depuis 10 ans ; + 311,38€ pour un enseignant ; + 234,03€ pour une policière ; + 221,36€ pour une ambulancière.

A l'occasion du rendez-vous salarial réunissant les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique, Annick Girardin a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,2%. Celle-ci se fera en deux temps, à hauteur de 0,6% le 1er juillet 2016, et de 0,6% au 1er février 2017.

C'est une mesure juste :

- Depuis le 13 novembre, il y a une prise de conscience collective du rôle des fonctionnaires dans notre société. Ce geste de reconnaissance s'inscrit dans ce contexte. « Ils sont les interlocuteurs du quotidien des Français dans les bons comme dans les mauvais moments ».
- « Les fonctionnaires sont des travailleurs engagés au service de la République ». « Les Français sont profondément attachés à leur fonction publique et aux services publics ».
- En outre, « la fonction publique protège le tissu social et sert de repère à chacun d'entre nous » (A. Girardin, 17/03/16).

C'est une mesure équilibrée et nécessaire : « les fonctionnaires [ont] particip[é] comme les autres Français au redressement des comptes publics ». En outre, leur « pouvoir d'achat [...] a baissé depuis plusieurs années » (A. Girardin, 17/03/16).

- « Le gel du point d'indice depuis 2010 a permis de réaliser une économie de plus de 7 Md € ».
- Depuis 6 ans, l'évolution des salaires nets a baissé d'environ 1,3% pour les fonctionnaires tandis que celle des salariés du privé est restée stable. 46% des fonctionnaires ont connu des pertes de pouvoir d'achat de ce fait avec un salaire net qui a progressé moins vite que l'inflation » ;
- En outre, « les fonctionnaires sont solidaires : ils participent, avec une contribution de solidarité à hauteur de 1% de leur salaire au financement de l'assurance chômage alors qu'ils n'en bénéficient pas ».

C'est une mesure significative mais raisonnable :

- Certes, « ce geste est important d'un point de vue budgétaire : cet effort représente à terme environ 2,4 Md € sur les finances publiques » (A. Girardin, 17/03/16) ;
- Nous avons toujours respecté nos engagements budgétaires et continuerons à le faire, comme le prouvent encore les premiers résultats sur 2015 ;

Le gouvernement n'a pas attendu la dernière année du mandat pour faire des gestes à l'égard des fonctionnaires. Le dégel du point d'indice est un pilier d'une politique globale :

- **Dès 2014, nous avons augmenté les fonctionnaires les moins bien rémunérés.** Après les revalorisations de 2014 et 2015, le gain annuel brut moyen est de 612€ par an.
- **Le 30 septembre 2015, le gouvernement a décidé d'appliquer le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.** Ces revalorisations ont démarré au 1^{er} janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020. A titre d'exemple :
 - o Pour les catégories C : +500€ bruts par an.
 - o Pour les catégories B : +950€ bruts par an.
 - o Pour les catégories A : +1900€ bruts annuels.
- Sans ce travail à destination des fonctionnaires mené depuis le début du quinquennat, nous allons embaucher un professeur bac+5 au niveau du SMIC.

C'est un geste que la gauche devait porter ! Si la gauche ne défend pas les fonctionnaires, qui le fera ?

LOI TRAVAIL - JEUNESSE

Le gouvernement est bien sûr très attentif aux attentes, aux aspirations, aux exigences, aux colères, aux angoisses de la jeunesse. Les jeunes les moins qualifiés sont les premières victimes de la situation économique et sociale du pays. C'est pour cette raison qu'après un délai supplémentaire de concertation, notamment avec les organisations étudiantes, des évolutions ont été apportées au texte, à travers le droit universel à la Garantie jeunes inscrit dans le projet de loi. Le texte de la loi travail vise à conforter le CDI, à sortir de la précarité et qui donne de nouveaux droits, pour la jeunesse au premier titre. La porte des ministères est toujours ouverte pour discuter avec ceux qui veulent représenter la jeunesse. La jeunesse est notre priorité.

Le gouvernement est « très attentif bien sûr aux attentes, aux aspirations, aux exigences, aux colères, aux angoisses de la jeunesse » (PM, 17/03/16). Il « entend les inquiétudes de la jeunesse [...] sur leur futur, sur leur entrée dans le monde du travail ». « Il n'est pas question de nier [...] que les jeunes les moins qualifiés sont les [premières] victimes de la situation économique et sociale » du pays, cette situation n'étant malheureusement pas nouvelle (M. El Khomri, 17/03/16).

La loi travail « est un texte qui vise à conforter le CDI, à sortir de la précarité, qui donne de nouveaux droits », notamment à la jeunesse (PM, 17/03/16). **Le but de lu projet de loi Travail est justement « de renforcer l'embauche en CDI » et d'en finir « avec les petits boulots », l'intérim et les périodes de chômage** (M. El Khomri, 17/03/16) :

- **Ce texte, « même dans sa version première, répondait à une injustice : l'exclusion presque définitive des personnes les moins qualifiés dans notre pays »** (M. El Khomri, 17/03/16) ;
- **« Après un dialogue très riche avec les partenaires sociaux et les organisations étudiantes », il y a eu des « évolutions » apportées au texte**, notamment à travers « le droit à la nouvelle chance » pour les jeunes décrocheurs avec un capital formation inscrit dans le CPA pour leur permettre d'accéder à une qualification et le droit universel à la Garantie jeunes inscrit dans le projet de loi ;
- **L'extension de la Garantie jeunes sera un des « grandes réformes du quinquennat »** (PM, 17/03/16).

« La porte des ministères est ouverte pour discuter avec ceux qui veulent représenter la jeunesse » (PM, 17/03/16). « La jeunesse [est] une priorité pour le Président de la République et ça l'a toujours été » : augmentation des indemnités de stage ; prime d'activité ; emplois d'avenir ; ... (M. El Khomri, 17/03/16).

Par ailleurs **les violences en marge des manifestations, à Rennes, Paris ou Marseille, sont inacceptables.** 23 personnes ont été interpellées lors de ces incidents.

CONSEIL EUROPEEN – CRISE MIGRATOIRE

La France souhaite « un accord global » sur la question des réfugiés. « C'est nécessaire ». « La Turquie accueille beaucoup de réfugiés et la Turquie est essentielle pour qu'il puisse y avoir le retour d'un certain nombre de migrants qui sont aujourd'hui en Grèce [...] Mais il doit y avoir des garanties », pour « que ce que la Turquie prétend organiser puisse se faire ». Des « éclaircissements » sont attendus sur plusieurs sujets : « le sujet des visas pour la Turquie » qui ne « pourront être libéralisés que si tous les critères - 72 - sont respectés » ; dans « la relation avec l'Union européenne » ; « également sur le plan du droit,

puisque nous devons veiller au droit d'asile et à son respect ». Mais la France veut aussi « un accord global avec la Grèce, parce que si la Grèce n'est pas aidée, elle ne pourra pas faire face. C'est elle qui assure notre frontière extérieure. [...] C'est elle qu'il faut soutenir financièrement ». Alors nous pourrions « dire très clairement aux Européens que nous sommes en train d'apporter une réponse commune à la question très grave des réfugiés ». La France et l'Allemagne sont « conscients qu'il faut apporter une réponse commune. Si la France et l'Allemagne ne sont pas ensemble, il ne peut pas y avoir de force dans la dynamique européenne », que ce soit sur les réfugiés, la situation grecque ou ukrainienne (PR, 17/03/16).

EDF

EDF traverse une période difficile, « due à la situation des prix de l'électricité aujourd'hui sur les marchés en forte baisse et à l'accélération de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité ». Cela suppose « des décisions, des mesures et des réformes indépendamment de tous [l]es projets » d'envergure (E. Macron, 07/03/16). « On va tous faire des efforts. L'Etat actionnaire [...] a commencé à le faire ». Toutes les pistes seront explorées : « S'il y a besoin de recapitaliser, nous le ferons », « s'il y a besoin de renoncer encore aux dividendes, nous le ferons », comme nous l'avons fait cette année, en choisissant de recevoir le dividende d'EDF en actions plutôt qu'en numéraire, évitant ainsi au groupe public de dépenser 1,8 Md €. (E. Macron 17/03/16).

LUTTE CONTRE LA PEDOPHILIE

La pédophilie est une affaire extrêmement grave, qui détruit des vies. Qu'il s'agisse de l'Eglise ou de l'école, il y a un principe simple : pas de silence, transparence totale. Après l'affaire de Villefontaine, de nouvelles procédures ont été mises en place par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la justice pour que les dysfonctionnements constatés ne puissent plus se reproduire : dès la rentrée scolaire 2015 ont été nommés des référents Education nationale au sein des parquets et des référents Justice au sein des rectorats ; une loi est en cours d'adoption pour donner un cadre précis aux échanges d'informations entre la justice et les administrations ; les casiers judiciaires des agents de l'Education nationale exerçant des fonctions en contact avec des mineurs sont contrôlés de manière systématique. Il faut être ferme, y compris pour sanctionner quand cela s'impose. On doit en attendre autant de toute institution.

Le gouvernement maintient, en matière de lutte contre la pédophilie et en particulier au sein de l'Education nationale, « une politique très ferme », et s'est engagé, à la suite notamment de l'affaire de Villefontaine il y a un an, à résoudre les dysfonctionnements (N. Vallaud-Belkacem, 16/03/16) :

- **« Il y en a eu, sur l'année 2015, 27 radiations »**. « Un professeur ou un adulte, un agent de l'administration, au contact d'enfants, dès lors qu'il a été condamné pour des faits aussi graves que la pédophilie ou la pédopornographie, ne peut plus exercer au contact des enfants » ;
- **Une « loi est en cours d'adoption »** pour donner un cadre clair et sécurisé aux échanges d'informations entre la justice et les administrations et rendre automatique l'information des administrations lorsque des personnes exerçant une activité professionnelle ou sociale en contact avec des mineurs est condamnée pour délits de nature sexuelle ou des violences à l'égard des mineurs. « Nous l'avons adoptée dans un premier temps avant l'été dernier, puis, le Conseil constitutionnel l'avait retoquée pour des raisons de forme, nous la ré-adoptons dans de bonnes conditions, elle va être adoptée d'ici peu » ;
- **Nous n'avons pas attendu l'adoption de la loi « pour changer nos procédures en interne » : « des référents Education nationale au sein des tribunaux, et des référents Justice au sein de nos académies de l'Education nationale » ont été instaurés**, « pour que la communication passe mieux et que ne nous échappe plus ce type de situation où un individu qui travaille avec des enfants avait été condamné » ;
- **Au-delà, nous avons engagé le contrôle systématique de l'ensemble des casiers judiciaires des agents de l'éducation nationale travaillant en contact avec des mineurs.** « Nous avons expérimenté ce contrôle dans une académie, et cela fonctionne bien. (...). Tous les dossiers vont être passés en revue pour vérifier que

dans le passé, il n'y ait pas eu des cas de condamnation qui nous auraient échappés, et que l'on puisse mettre un terme aux situations problématiques ».

« La pédophilie est une affaire extrêmement grave, qui détruit des vies ». « Qu'il s'agisse de l'Eglise ou de l'école », il y a un « principe simple » : « pas de silence, transparence totale ». « Tous ceux qui pensent que l'on peut régler les choses en interne ou en faisant silence, se trompent gravement ». « C'est la raison pour laquelle [le gouvernement a] adopté toutes ces procédures. Il faut être « ferme, y compris pour sanctionner quand cela s'impose ». On doit en attendre « autant de toute institution » (N. Vallaud-Belkacem, 16/03/16).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.